



01

EU-MIDIS

Enquête de l'Union européenne
sur les minorités et la discrimination

Français

2009



Données en bref – 1^{er} rapport | **Les Roms**

Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne

EU-MIDIS

ENQUÊTE DE L'UNION EUROPÉENNE SUR LES MINORITÉS ET LA DISCRIMINATION

QUE signifie EU-MIDIS?

EU-MIDIS signifie «*European Union Minorities and Discrimination Survey*» (Enquête de l'Union européenne sur les minorités et la discrimination).

Il s'agit de la première enquête à l'échelle de l'Union européenne (UE) interrogeant des groupes d'immigrés et de minorités ethniques sur leurs expériences en matière de discrimination et de victimisation criminelle au quotidien.

De nombreux incidents de discrimination et de victimisation n'étant pas signalés, et la collecte de données actuelle sur la discrimination et la victimisation à l'encontre des groupes minoritaires étant limitée dans de nombreux États membres, l'enquête EU-MIDIS fournit les éléments les plus complets à ce jour sur l'ampleur de la discrimination et de la victimisation à l'encontre des minorités au sein de l'UE.

Au total, 23 500 immigrés et personnes issues de minorités ethniques ont été interrogés au cours de l'année 2008 dans le cadre d'entretiens en face à face dans les 27 États membres de l'UE.

Quelque 5 000 autres personnes issues de la population majoritaire et vivant dans les mêmes quartiers que les minorités ont également été interrogées dans dix États membres afin de pouvoir comparer les résultats concernant certaines questions clés.

D'une durée de 20 minutes à une heure, chaque entretien a permis de poser des questions détaillées.

Premier d'une série de rapports «Données en bref»

Le présent rapport consacré aux Roms est le premier d'une série de rapports «Données en bref» présentant les résultats spécifiques issus de l'enquête. D'autres rapports étudieront différents groupes ou présenteront les résultats d'une partie du questionnaire concernant tous les groupes interrogés.

Les autres groupes interrogés dans le cadre de l'enquête EU-MIDIS comprennent des Maghrébins, des Africains sub-sahariens, des Turcs, des personnes originaires de l'ex-Yougoslavie et des pays de l'Europe centrale et orientale (y compris les États membres), ainsi que des Russes.

Ce premier rapport est consacré aux Roms car il s'agit du groupe affichant le taux global le plus élevé de discrimination parmi tous les groupes interrogés dans le cadre de l'enquête EU-MIDIS.

Les rapports EU-MIDIS «Données en bref» ne fournissent qu'un premier aperçu «instantané» des résultats de l'enquête, et visent à présenter au lecteur quelques résultats clés. Un rapport sur les résultats complets de l'enquête EU-MIDIS suivra en temps voulu, et l'intégralité des données de l'enquête sera également disponible sur le site web de l'Agence, dès que tous les rapports «Données en bref» auront été rendus publics, afin que quiconque puisse analyser ces résultats.

Neuf rapports «Données en bref» sont prévus pour 2009 et 2010, dont les suivants:

- Expériences en matière de discrimination dans neuf domaines de la vie – couvrant tous les groupes interrogés dans l'ensemble des États membres. Ces neuf domaines sont: (1) la recherche d'emploi; (2) sur le lieu de travail; (3) la recherche d'une maison ou d'un appartement à louer ou à acheter; (4) par le personnel de santé; (5) par le personnel des services sociaux; (6) par le personnel des établissements scolaires; (7) dans un café, un restaurant, un bar ou une discothèque; (8) à l'intérieur d'un magasin ou en y rentrant; (9) en tentant d'ouvrir un compte bancaire ou d'obtenir un prêt.
- Expériences de victimisation criminelle, y compris les crimes à caractère racial, dans cinq domaines de criminalité – couvrant tous les groupes interrogés dans l'ensemble des États membres. Ces cinq domaines de criminalité sont: (1) vol de véhicule ou d'objets à l'intérieur d'un véhicule; (2) vol avec effraction ou tentative d'effraction; (3) vol d'effets personnels sans recours à la force ou à la menace; (4) agression et menace; (5) harcèlement grave.
- Expériences des forces de l'ordre, douanes et contrôles aux frontières, avec des comparaisons entre tous les groupes interrogés, et concernant les États membres où des membres de la majorité de la population vivant dans les mêmes quartiers que les minorités ont également été interrogés dans le cadre de l'enquête EU-MIDIS.

PREMIER RAPPORT «DONNEES EN BREF» – RESULTATS CLES SUR LES ROMS

Expériences de la discrimination en tant que Rom

- En moyenne, un répondant Rom sur deux a été victime de discrimination au moins une fois au cours des 12 derniers mois.
- Les Roms ayant été victimes de discrimination ont vécu en moyenne 11 incidents de discrimination sur une période de 12 mois.

Signalement des incidents de discrimination

- Entre 66% et 92% des Roms, selon le pays concerné, n'ont pas signalé leur expérience de discrimination la plus récente au cours des 12 derniers mois à un organisme compétent ou sur le lieu où l'incident s'est produit.
- La principale raison invoquée par les Roms quant à cette absence de déclaration était que le fait de signaler l'incident, «n'apporterait ou ne changerait rien».
- Quelque 23% des Roms interrogés évitent certains lieux en raison d'un traitement discriminatoire potentiel, ce qui suppose que les taux de discrimination seraient plus élevés si des actions d'évitement n'étaient pas adoptées.

Connaissance de leurs droits et des systèmes de dépôt de plainte

- Lorsqu'on leur a demandé de citer un organisme susceptible de les aider en cas de discrimination, en moyenne 86% des Roms ont été incapables de citer un organisme.

Perceptions de la discrimination

- En moyenne 69% des Roms interrogés considèrent que la discrimination à l'encontre d'une personne en raison de son origine ethnique ou du fait qu'elle soit issue de l'immigration est courante dans leur pays.

Être victimes de crime, et de crime à caractère racial

- En moyenne un Rom sur quatre interrogés a été victime d'un crime contre la personne – comprenant les agressions, les menaces et le harcèlement grave – au moins une fois au cours des 12 derniers mois.
- En moyenne un Rom sur cinq interrogés a été victime d'un crime contre la personne à caractère racial – comprenant les agressions, les menaces et le harcèlement grave – au moins une fois au cours des 12 derniers mois.

- Les Roms ayant été victimes d'une agression, de menaces ou de harcèlement grave ont vécu en moyenne quatre incidents sur une période de 12 mois.
- 81% des Roms ayant indiqué avoir été victimes d'une agression, de menaces ou de harcèlement grave au cours des 12 mois considèrent que leur victimisation était à motivation raciste.

Signaler leur victimisation liée à des crimes

- Entre 65% et 100% des Roms, selon le pays où l'enquête s'est déroulée, n'ont pas signalé à la police leur expérience de crime contre la personne dont ils ont été victimes.
- La principale raison évoquée par les Roms quant au non-signalement de leur expérience de crime contre la personne était qu'ils ne pensaient pas la police capable d'agir.

Expériences des services de l'ordre, des contrôles aux douanes et aux frontières

- En moyenne un Rom sur trois interrogés a été interpellé par la police au cours des 12 derniers mois, et une personne sur deux considère avoir été interpellée précisément en raison de son appartenance à la communauté rom.
- Les Roms ayant été interpellés par la police ont connu en moyenne quatre interpellations au cours des 12 derniers mois.
- En moyenne une personne Rom sur quatre interrogées ayant été interpellée par les services des contrôles aux douanes ou aux frontières au cours des 12 derniers mois en retournant dans leur pays considère avoir été interpellée précisément en raison de son appartenance à la communauté rom.

État membre	Code d'abréviation
Bulgarie	BG
République tchèque	CZ
Grèce	EL
Hongrie	HU
Pologne	PL
Roumanie	RO
Slovaquie	SK

L'ENQUÊTE

La majorité des questions figurant dans le questionnaire de l'enquête EU-MIDIS couvrait les thèmes suivants:

- questions sur les expériences des répondants liées à la discrimination en raison de leur appartenance à une minorité dans différents domaines de la vie quotidienne, et sur le signalement ou non de leur expérience de discrimination.
- questions sur les perceptions des différentes formes de discrimination dans le pays où ils vivent, et questions sur les connaissances qu'ils ont de leurs droits et des endroits où ils peuvent déposer plainte pour traitement discriminatoire.
- questions sur les expériences de victimisation de crime vécues par les répondants, y compris s'ils considéraient que leur victimisation était due en partie ou intégralement à leur appartenance à une minorité, et s'ils ont signalé à la police leur victimisation.
- questions sur leurs expériences des services de l'ordre, des contrôles aux douanes et aux frontières, et si les répondants

Le questionnaire de l'enquête EU-MIDIS est disponible sur le site web de l'Agence:
www.fra.europa.eu/eu-midis/questionnaireEN

considéraient qu'ils étaient victimes de pratiques de profilage ethnique discriminatoires

S'agissant de chacune des questions ci-dessus, les personnes ont été interrogées sur les expériences de discrimination et de victimisation vécues au cours des cinq dernières années et des 12 derniers mois. **Les résultats donnés dans le présent rapport concernent les expériences vécues au cours des 12 derniers mois.**

ÉCHANTILLON États membres:

Bulgarie, République tchèque, Grèce, Hongrie, Pologne, Roumanie, Slovaquie

500 Roms ont été interrogés dans chaque État membre

Période des entretiens:

3 mai – 10 juillet 2008

Approche d'échantillonnage:

- 1) Méthode des itinéraires dans des régions essentiellement urbaines: Grèce et Hongrie
- 2) Méthode des itinéraires à l'échelle nationale: Bulgarie, République tchèque, Pologne, Roumanie, Slovaquie

EXPÉRIENCES DE DISCRIMINATION AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS

En moyenne un Rom sur deux interrogés dans le cadre de l'enquête EU-MIDIS a été victime de discrimination fondée sur son appartenance ethnique au cours des 12 derniers mois

Les participants à l'enquête ont été interrogés sur leurs expériences de traitement discriminatoire fondé sur leur appartenance ethnique dans neuf domaines de la vie quotidienne (voir encadré 1).

Encadré 1

Domaines de discrimination

Les enquêteurs EU-MIDIS ont interrogé les personnes sur les expériences de discrimination vécues au cours des 12 derniers mois ou des cinq dernières années, dans neuf domaines:

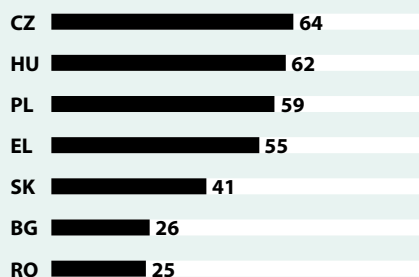
- 1) la recherche d'emploi
- 2) sur le lieu de travail
- 3) la recherche d'une maison ou d'un appartement à louer ou à acheter
- 4) par le personnel de santé
- 5) par le personnel des services sociaux
- 6) par le personnel des établissements scolaires
- 7) dans un café, un restaurant ou un bar
- 8) dans un magasin ou en y pénétrant
- 9) en tentant d'ouvrir un compte bancaire ou d'obtenir un prêt

En moyenne, s'agissant des sept États membres où les Roms ont été interrogés en relation avec les neuf domaines de discrimination, **47% des répondants ont indiqué avoir été victimes de discrimination fondée sur leur appartenance ethnique au cours des 12 derniers mois.**

Tableau 1

Taux moyen de discrimination

% de victimes de discrimination au cours des 12 derniers mois (neuf domaines)



EU-MIDIS, questions CA2 – CI2

Le tableau 1 montre le taux global de discrimination, concernant les neuf domaines de discrimination étudiés, pour chaque État membre.

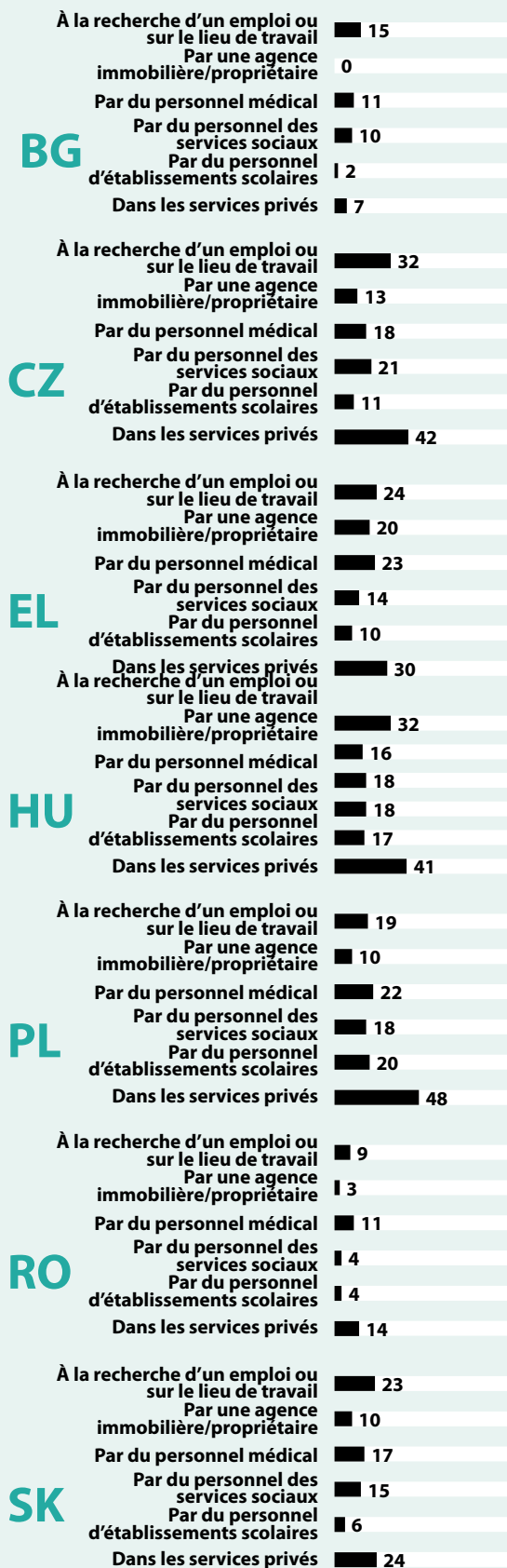
Selon les Roms interrogés, la République tchèque enregistre les taux les plus élevés de discrimination (64%), suivie de près par la

Tableau 2

Expérience spécifique de discrimination

■ victime de discrimination au cours des 12 derniers mois

□ pas d'expérience de discrimination



EU-MIDIS, questions CA2 – CI2

Hongrie (62%), alors que c'est en Bulgarie et en Roumanie que les taux de discrimination sont les plus faibles.

Les résultats montrent également que les **Roms ayant été victimes de discrimination ont vécu en moyenne 11 incidents de discrimination sur une période de 12 mois**. Ceci suppose que certains Roms sont particulièrement exposés à des incidents de discrimination à répétition, et l'on peut par conséquent suggérer que les stratégies d'intervention visant à lutter contre la discrimination doivent cibler le groupe le plus vulnérable au sein des communautés Roms.

Comme l'indique le tableau 2, les expériences de discrimination au quotidien¹ concernent essentiellement les «services privés», avec les expériences liées à l'emploi venant en seconde position dans la plupart des pays participant à l'étude. En Pologne, en République tchèque et en Hongrie, plus de 40% des répondants ont été victimes de discrimination dans le cadre de services privés au cours des 12 derniers mois.

En revanche, les répondants de la plupart des pays ont subi moins de discrimination liée aux questions de logement et au personnel des établissements scolaires, ce qui suppose également que tous les répondants n'ont pas d'enfants, et qu'ils n'ont pas tous cherché un logement au cours des 12 derniers mois.

Tableau 3

% de répondants n'ayant pas signalé leurs expériences de discrimination à une organisation

Incidents survenus au cours des 12 derniers mois, neuf domaines



EU-MIDIS, questions CA4 – CI4

Un pourcentage relativement élevé de répondants, entre 11 et 23%, ont indiqué avoir été victimes de discrimination dans des services médicaux au cours des 12 derniers mois, et dans une moindre mesure dans des services sociaux. L'étude approfondie de ces informations dans chaque pays permet de cerner les domaines les plus concernés par la discrimination et auxquels les politiques devraient consacrer plus d'attention.

„L'enquête EU-MIDIS montre à quel point la discrimination à l'égard des Roms est peu mentionnée dans les rapports.

Les incidents en matière de discrimination officiellement signalés ne dévoilent que la „pointe de l'iceberg“ lorsqu'il s'agit de déterminer la véritable portée de la discrimination à l'égard des Roms.

¹ «Services privés» regroupe les résultats des domaines suivants: discrimination dans un café, restaurant ou bar; discrimination dans un magasin ou en y pénétrant; discrimination en tentant d'ouvrir un compte bancaire ou d'obtenir un prêt.

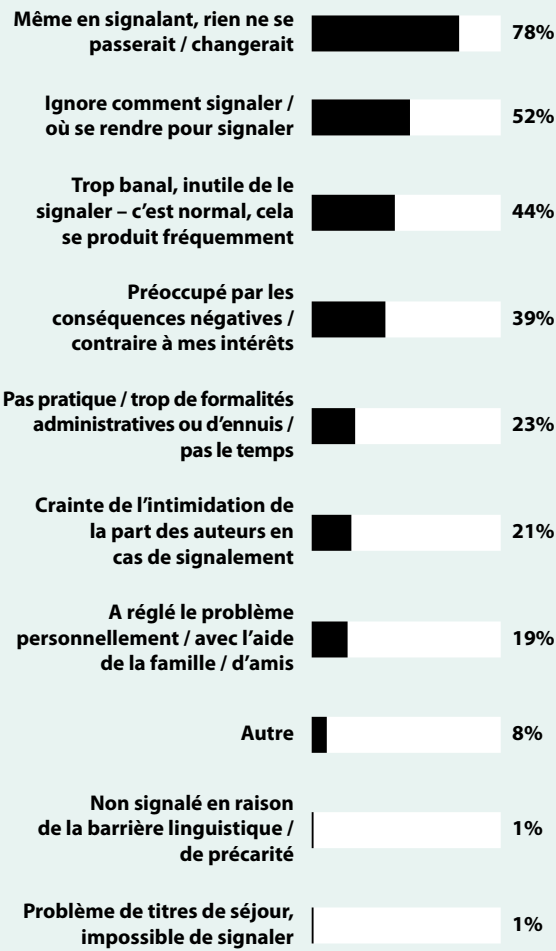
Comme le montre le tableau 3, on a demandé aux participants à l'enquête s'ils avaient signalé leurs expériences de discrimination. Entre 66% et 92% des répondants des sept États membres n'ont pas signalé leurs expériences de discrimination à un organisme ou un bureau où les plaintes peuvent être déposées, ou sur le lieu où l'incident s'est produit.

Si l'on traduit ces pourcentages en chiffres réels **fondés sur les 3 500 répondants roms interrogés dans sept États membres participant à l'enquête EU-MIDIS, 1 641 répondants ont été victimes de discrimination au cours des 12 derniers mois, dont 1 282 n'ont déposé plainte auprès d'aucun organisme**². Si l'on rapporte ces chiffres à l'ensemble de la population rom dans les sept États membres participant à l'enquête, le taux de non signalement représenterait des milliers de cas tous les 12

Tableau 4

Motifs de non signalement des expériences de discrimination à une organisation (%)

Toute forme de discrimination (dans neuf domaines) au cours des 12 derniers mois



EU-MIDIS, questions CA5 – CI5

Dans les sept États membres où l'enquête a été réalisée, 79 % de Roms, en moyenne, n'ont pas signalé leur expérience de discrimination.

mois non signalés auprès d'aucun service de résolution des litiges, y compris auprès des organismes publics et des ONG.

L'enquête a ensuite cherché à connaître les motifs de non signalement. Les répondants ont avancé plusieurs motifs qui ont été catégorisés par les enquêteurs.

Un modèle cohérent de réponses s'est dégagé dans l'ensemble des États membres en ce qui concerne les motifs de non signalement que le tableau 4 illustre pour tous les États membres participant à l'enquête. En résumé, une majorité écrasante de répondants, 78%, considère que même en signalant leur expérience de discrimination auprès d'un organisme ou d'un service de résolution des litiges, ou sur le lieu où l'incident s'est produit, «rien ne se produirait ou changerait». En parallèle, la moitié des répondants ignore comment signaler un incident, ce qui peut supposer qu'ils le feraient s'ils savaient comment le faire. Cependant, 44% ne voient pas l'utilité de signaler une discrimination qui fait partie de leur quotidien.

La gravité de ces incidents est illustrée par le fait que **un répondant sur cinq n'a pas signalé la discrimination par peur d'intimidation de la part des auteurs**. De la même façon, **39% des répondants s'inquiètent des conséquences négatives s'ils signalent un incident**. Ces résultats traduisent un sens de résignation face à la normalité de la discrimination pour bon nombre de Roms, ainsi qu'un manque de connaissances de la procédure de signalement de la discrimination et des endroits où ils peuvent déposer plainte, et des inquiétudes par rapport à l'intimidation ou aux conséquences négatives qui pourraient suivre en cas de signalement d'un incident de discrimination.

Les enquêteurs ont également demandé aux répondants s'ils évitaient certains endroits, tels que les magasins ou les cafés, de peur de subir un mauvais traitement en raison de leur appartenance à une minorité. Les résultats ont révélé qu'en moyenne, s'agissant des sept États membres participant à l'enquête, 23% des Roms interrogés évitent des lieux par crainte de subir un traitement discriminatoire. Ce type de comportement préventif engendre une diminution de traitement potentiellement discriminatoire, et on peut suggérer que le taux de signalement de discrimination serait plus élevé si ces mesures d'évitement n'étaient pas prises.

2 Données non pondérées

PERCEPTIONS DE LA DISCRIMINATION ET SENSIBILISATION AUX DROITS

Outre les questions sur leurs expériences personnelles de discrimination, les participants ont été interrogés sur leur perception générale de l'ampleur de la discrimination dans leur pays pratiquée pour les motifs suivants: l'origine ethnique ou l'appartenance à la population d'immigrés, l'âge, le handicap, le sexe, la religion ou les convictions religieuses, et l'orientation sexuelle.

La majorité des répondants roms considèrent que la discrimination fondée sur l'origine ethnique ou l'appartenance à la population d'immigrés est très ou relativement courante dans leur pays – par exemple 90% en Hongrie et 83% en République tchèque.

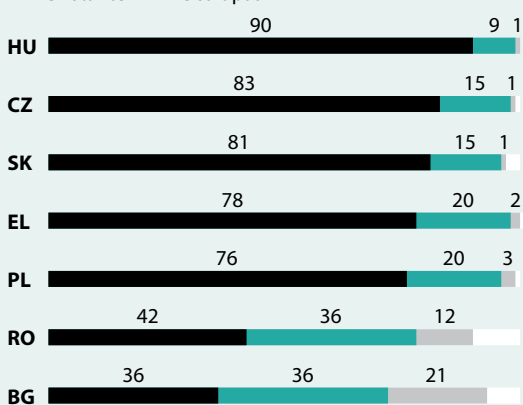
En Bulgarie et en Roumanie, respectivement, seulement 36 et 42% des répondants considèrent que la discrimination fondée sur l'origine ethnique ou l'appartenance à la population d'immigrés est courante. Cependant, ces pourcentages sont plus élevés que pour d'autres formes de discrimination possible.

Si l'on compare les résultats de l'enquête sur la **perception** des personnes de la discrimination fondée sur l'origine ethnique (tableau 5) à ceux concernant le **signalement de leurs expériences** de discrimination fondée sur l'origine ethnique (tableau 1), les États membres où les répondants signalent des taux élevés de discrimination perçue enregistrent également des taux élevés d'expériences concrètes de discrimination, alors que les pays où les taux de perception sont faibles enregistrent peu d'expériences.

Tableau 5

La discrimination fondée sur l'origine ethnique ou l'appartenance à un groupe d'immigrés est-elle courante dans votre pays?

■ très ou relativement courante ■ très ou relativement rare ■ inexistante ■ ne sait pas



EU-MIDIS, question A1

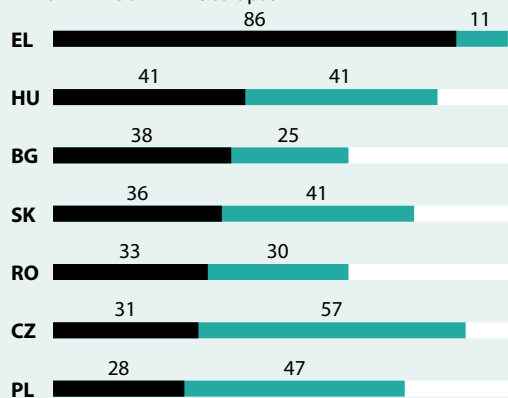
Les répondants ont également été interrogés sur leurs connaissances en matière de législation anti-discrimination dans leur pays (tableau 6). Lorsqu'on leur a demandé s'il existait une loi interdisant la discrimination contre les personnes fondée sur leur origine ethnique dans le cadre de la recherche d'emploi, la majorité des répondants, à l'exception de ceux vivant en République tchèque, ont répondu qu'il n'existait pas de loi

La perception des individus à l'égard de la discrimination tend à refléter leurs expériences concrètes de discrimination.

Tableau 6

Existe-t-il une loi interdisant la discrimination fondée sur l'origine ethnique ou l'appartenance à un groupe d'immigrés dans le cadre d'une recherche d'emploi? (%)

■ Non ■ Oui ■ Ne sait pas



EU-MIDIS, question B1a

dans ce sens ou qu'ils ignoraient s'il en existait une. En Grèce en particulier, 86% ont indiqué qu'une telle loi n'existait pas.

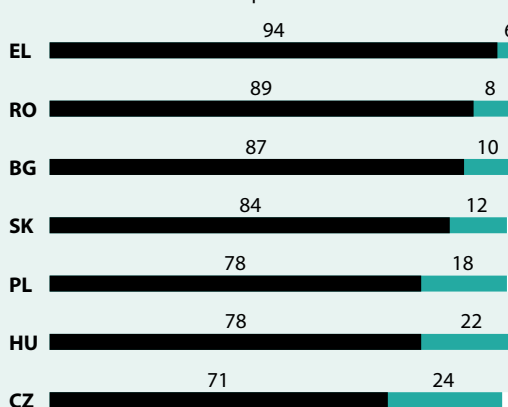
La législation communautaire relative à la lutte contre la discrimination fondée sur l'origine ethnique dans le domaine de l'emploi étant aujourd'hui en vigueur dans l'UE, ce manque de sensibilisation suggère que le message sur les droits anti-discrimination n'est pas parvenu aux minorités les plus vulnérables en Europe.

Les enquêteurs ont également demandé aux répondants d'identifier un organisme dans leur pays proposant des conseils ou une aide aux personnes ayant été victimes de

Tableau 7

Connaissez-vous un organisme pouvant proposer de l'aide ou des conseils aux personnes ayant été victimes de discrimination? (%)

■ Non ■ Oui ■ Ne sait pas



EU-MIDIS, question A3

discrimination, quel qu'en soit le motif. Comme le montre le tableau 7, entre 71 et 94% des répondants n'ont pu citer ne serait-ce qu'un organisme. En résumé, les résultats indiquent que même si **les Roms interrogés dans les sept pays ont vécu de nombreuses expériences de discrimination, ils**

ignorent généralement que la discrimination pratiquée à leur égard peut être illégale, et sont également incapables de citer des organismes dans leur pays – publics ou des ONG – susceptibles de les aider.

EXPERIENCE DE VICTIMISATION LIEE A DES CRIMES AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS

S'agissant des sept États membres où les Roms ont été interrogés, en moyenne 32% des répondants ont été victimes de crimes au cours des **12 derniers mois en relation avec les cinq types de crime faisant l'objet de l'enquête** (voir encadré 2).

Encadré 2

Domaines de victimisation

Les enquêteurs EU-MIDIS ont interrogé les répondants sur leurs expériences de victimisation vécues au cours des 12 derniers mois ou des cinq dernières années, dans cinq domaines:

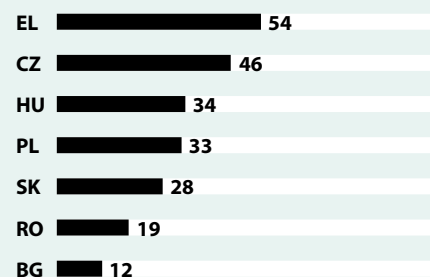
- 1) vol de véhicule ou d'objets à l'intérieur du véhicule
- 2) vol avec effraction ou tentative d'effraction
- 3) vol d'effets personnels sans recours à la force ou à la menace
- 4) agression et menace
- 5) harcèlement grave

Le harcèlement grave faisait partie des cinq formes de crime objets de l'enquête. Bien que bon nombre d'États membres ne définissent pas le harcèlement stricto sensu comme un «crime», les questions sur le harcèlement font aujourd'hui partie de plusieurs enquêtes sur la victimisation criminelle dans le but de cerner les incidents qui peuvent souvent intimider les individus. Cette question ayant été posée après des questions sur la discrimination et à l'issue d'une série de questions sur la victimisation criminelle, les répondants ont été amenés à réfléchir au harcèlement davantage en termes de crime que de discrimination et de nuisance au quotidien. L'enquête a également montré que dans les sept États membres, en moyenne 61% des victimes de harcèlement considèrent ce dernier comme étant «grave», ce qui indique qu'il s'agit d'une question qui doit être étudiée en ce qui concerne son impact sur les vies des individus.

Tableau 8

Taux moyen de victimisation

% de personnes victimisées au cours des 12 derniers mois (5 crimes))



EU-MIDIS, questions DA2 – DE2

Dans les sept pays participant à l'enquête, en moyenne 79% des Rom n'ont pas signalé à la police leurs expériences d'agression, de menaces ou de harcèlement grave.

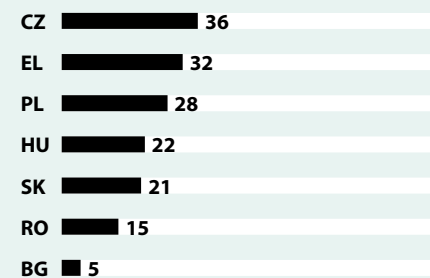
Le tableau 8 illustre le taux global de victimisation liée à ces cinq formes de crime, pour chacun des États membres participant à l'enquête.

Selon les réponses des participants à l'enquête, la Grèce enregistre les taux de victimisation globale les plus élevés, suivie de la République tchèque. Comparativement, la Bulgarie et la Roumanie enregistrent les taux de victimisation les plus bas, ce qui est cohérent avec les résultats de l'enquête qui révèlent des taux de discrimination peu élevés dans ces deux pays par rapport aux autres États membres participant à l'enquête.

Tableau 9

Taux de victimisation liée à un crime contre la personne : agressions, menaces et harcèlement grave

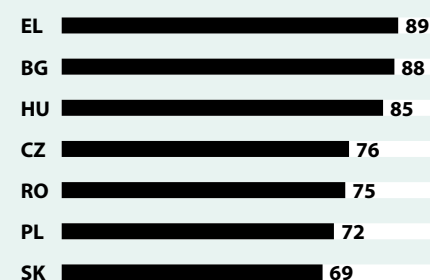
% de personnes victimisées au cours des 12 derniers mois



EU-MIDIS, questions DD2 & DE2

% de répondants n'ayant pas signalé le crime contre la personne : agressions, menaces et harcèlement grave

Incidents vécus au cours des 12 derniers mois



EU-MIDIS, questions DD11 & DE10

Les résultats de l'enquête montrent que des efforts importants doivent être consentis pour insuffler la confiance auprès des Roms à l'égard de la police de sorte qu'ils se sentent capables de signaler leurs expériences de victimisation.

S'agissant notamment des **crimes contre la personne, à savoir les agressions et les menaces, ainsi que le harcèlement grave**, l'enquête a montré que concernant les sept États membres participant à l'enquête, en moyenne **23% des répondants ont été victimes d'un ou de plusieurs crimes contre la personne au cours des 12 derniers mois.**

Les Roms ayant été victimes d'une agression, de menaces ou de harcèlement grave ont vécu en moyenne 4 incidents sur une période de 12 mois. Ceci suppose que le crime contre la personne est un problème récurrent pour une partie de la communauté rom et suggère qu'il est probablement nécessaire de mettre en œuvre des mesures ciblées pour traiter les causes de la victimisation répétée et lutter efficacement contre ce problème.

Le tableau 9 montre la répartition dans chaque État membre du pourcentage des répondants ayant été victimes de crime contre la personne au cours des 12 derniers mois. Les taux varient entre 5% en Bulgarie et 36% en République tchèque. Il indique également le pourcentage de personnes ayant été victimes de crime contre la personne dans chaque État membre et n'ayant pas signalé l'incident à la police. Ce taux varie entre un minimum de 69% en Slovaquie et un maximum de 89% en Grèce.

De la même façon que la discrimination est sous-signalée, les résultats de l'enquête EU-MIDIS indiquent que la majorité des Roms ne signalent pas à la police leurs expériences de victimisation criminelle. Ceci mérite d'être souligné dans la mesure où bon nombre de ces crimes sont des agressions et des menaces.

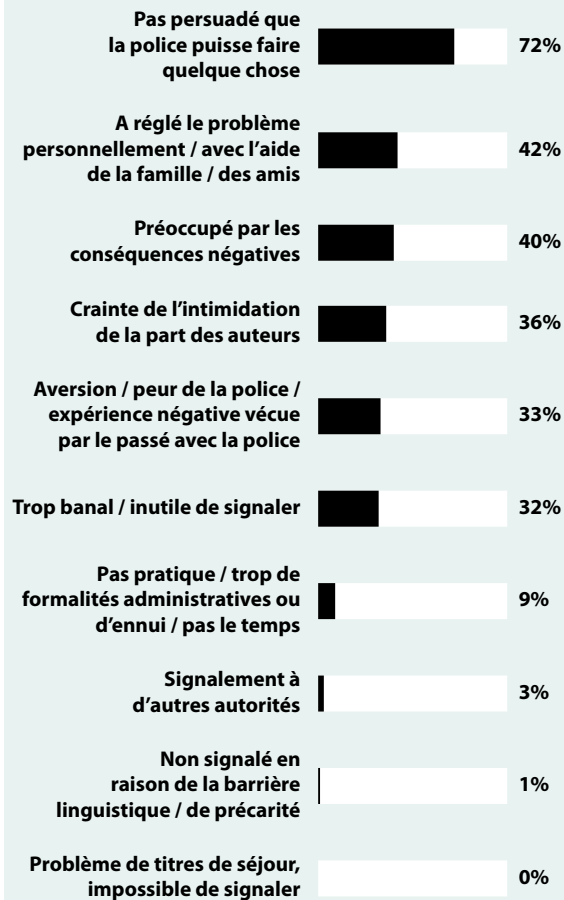
Les enquêteurs ont interrogé les répondants n'ayant pas signalé leurs expériences de crime contre la personne sur les motifs de non-sigalement. Plusieurs réponses différentes ont été avancées et les enquêteurs les ont codées en conséquence.

Le tableau 10 présente les motifs pour lesquels les répondants n'ont pas signalé à la police les crimes dont ils ont été victimes

Tableau 10

Motifs de non sigalement de victimisation liée à un crime contre la personne (%)

Concernant les incidents au cours des 12 derniers mois



EU-MIDIS, questions DD13 & DE12

dans tous les États membres participant à l'enquête. Les résultats montrent que les motifs de non-sigalement sont moins liés au caractère banal de l'incident (32%) qu'au manque de confiance à l'égard de la police (72%). Parallèlement, 33% des répondants ont indiqué que les motifs de non-sigalement sont liés à l'aversion ou à la peur éprouvée à l'égard de la police, ou à une mauvaise expérience vécue par le passé avec la police.

L'AMPLEUR DU CRIME A CARACTERE RACIAL AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS

Dans le but de recueillir des informations sur le crime à caractère racial, les enquêteurs EU-MIDIS ont demandé aux répondants s'ils considéraient que leurs expériences de victimisation criminelle vécues au cours des 12 derniers mois étaient dues en partie ou intégralement à leur appartenance à une minorité.

Le tableau 11 montre que **18% des Roms interrogés dans le cadre de l'enquête EU-MIDIS considèrent avoir été victimes d'une agression, de menaces ou de harcèlement grave à caractère racial au cours des 12 derniers mois.** En d'autres termes, **sur les 3 500 Roms interrogés, 624 ont été victimes**

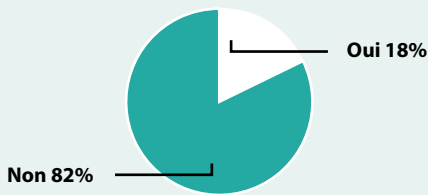
d'agression, de menaces ou de harcèlement grave à caractère racial au cours des 12 derniers mois³. Dans la mesure où une écrasante majorité des Roms interrogés ont indiqué ne pas avoir signalé leur victimisation, on peut supposer que le nombre de crimes racistes enregistrés officiellement sous-estime considérablement l'ampleur réelle du problème.

Les enquêteurs ont demandé aux répondants ayant déclaré avoir été victimes d'une agression, de menaces ou de harcèlement sérieux au cours des 12 derniers mois s'ils considéraient que leur victimisation était due en partie ou intégralement à leur origine

3 Données non pondérées

Tableau 11

Pourcentage de répondants roms participant à l'enquête considérant avoir été victimes d'une agression, de menaces ou de harcèlement grave à caractère racial au cours des 12 derniers mois



EU-MIDIS, questions DD4 & DE5

ethnique. En d'autres termes, l'incident était-il à caractère racial? Comme le montre le tableau 12, une écrasante majorité de victimes considère que c'est le cas. Pour compléter ce résultat, 73% des répondants désignent les membres de la population

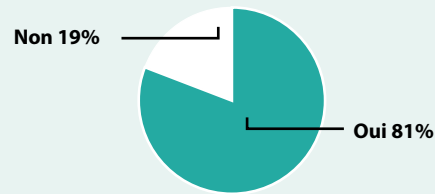
81% des répondants ayant indiqué avoir été victimes d'une agression, de menaces ou de harcèlement grave considèrent que leur victimisation était à caractère racial.

majoritaire comme étant les auteurs de leur dernière expérience d'agression, de menaces ou de harcèlement grave.

Les témoignages rapportés ci-dessus sur les agressions, les menaces et le harcèlement grave à caractère racial sont particulièrement inquiétants, et si on les associe aux résultats sur les taux faibles de signalement à la police des crimes à la personne, ils pourraient étayer les conclusions des Rapports annuels de l'Agence selon lesquelles il existe un réel problème de sous-estimation de l'ampleur du crime raciste dans la majorité des États membres de l'UE.

Tableau 12

Victimisation raciale identifiée par les répondants ayant été victimes d'une agression, de menaces ou de harcèlement au cours des 12 derniers mois (%)



EU-MIDIS, questions DD4 & DE5

CONTACT AVEC LES SERVICES DE L'ORDRE, DES CONTRÔLES DE L'IMMIGRATION, AUX DOUANES ET AUX FRONTIÈRES

Les répondants ont été soumis à une série de questions sur leur contact avec les services de l'ordre, des contrôles aux douanes et aux frontières.

Les questions sur le contact avec les services de l'ordre visaient à identifier les expériences de traitement discriminatoire pratiqué par la police. Dans cette optique, on a demandé à chaque répondant s'il avait été interpellé par la police au

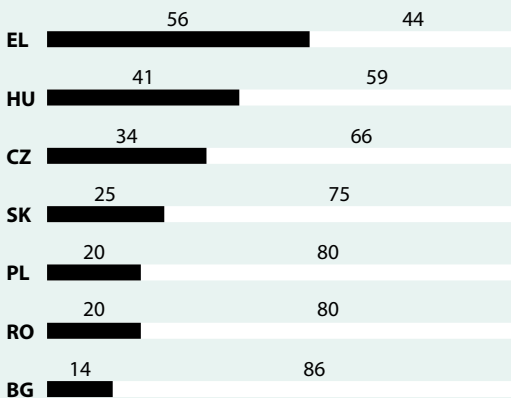
En moyenne, dans les 7 États membres participant à l'enquête, un Rom sur deux considère avoir été interpellé par la police au cours des 12 derniers mois en raison de son origine ethnique.

Tableau 13

Interpellé par la police (%)

Au cours des 12 derniers mois

■ Oui □ Non



EU-MIDIS, question F3

cours des 12 derniers mois, et si tel était le cas, l'enquêteur a posé plusieurs questions détaillées sur les points suivants: combien de fois avaient-ils été interpellés par la police au cours des 12 derniers mois; s'ils se déplaçaient à pied ou dans un véhicule ou par un transport public lors de l'interpellation; **s'ils considéraient avoir été interpellés en raison de leur appartenance à une minorité («profilage ethnique»);** qu'a réellement fait la police au cours de l'interpellation; et s'ils ont été traités avec respect par la police. (Les résultats complets de cette partie de l'enquête, qui compareront les expériences d'interpellation par les forces de l'ordre concernant tous les groupes participant à l'enquête dans tous les États membres, feront l'objet d'une analyse approfondie et seront publiés dans le cadre d'un autre rapport EU-MIDIS sur les «Données en bref»).

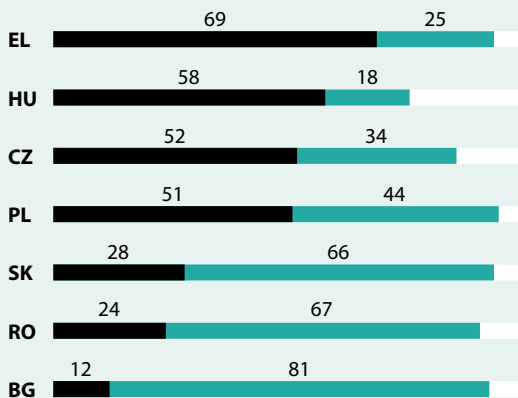
Le tableau 13 résume les résultats de la recherche concernant le pourcentage de répondants roms dans chacun des sept États membres ayant déclaré avoir été interpellés par les forces de l'ordre au cours des 12 derniers mois. Les résultats montrent une variation importante entre les États membres, avec 56% des

Tableau 14

Perception du profilage lors d'une interpellation par la police (%)

Au cours des 12 derniers mois

■ Oui ■ Non ■ Ne sait pas



EU-MIDIS, question F5

répondants en Grèce déclarant avoir été interpellés au cours des 12 derniers mois contre seulement 14% en Bulgarie.

À l'instar des taux de traitement discriminatoire et de victimisation, la Bulgarie et la Roumanie enregistrent de faibles taux d'interpellation par la police. Ces résultats pourraient refléter des taux moins élevés d'exposition des Roms en Bulgarie et en Roumanie à la société ordinaire, y compris à la police, et donc moins d'occasions d'être interpellés. Il est possible que les services de police soient tout simplement moins importants dans certains pays.

Lorsqu'on leur a demandé s'ils considéraient avoir été interpellés par la police au cours des 12 derniers mois en raison de leur origine ethnique – «profilage ethnique» –, les résultats (tableau 14) révèlent un modèle cohérent entre le nombre d'interpellations et l'ampleur du profilage ethnique. À ce propos, la Grèce se démarque parmi les sept États membres dans la mesure où une forte proportion de sa communauté Rom considère que ses relations avec la police sont discriminatoires. Les implications de la surveillance policière hautement discriminatoire à l'égard des communautés roms ne présagent rien de bon en ce qui concerne le développement de bonnes relations entre la police et les communautés, et expliquent les faibles taux de signalement à la police par les Roms des expériences de victimisation.

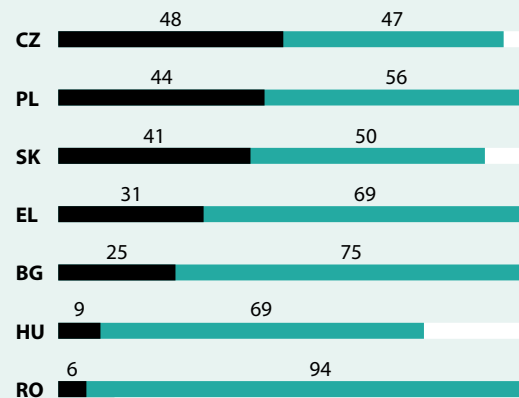
Par ailleurs, on a également demandé aux répondants s'ils avaient été interpellés par les services des contrôles de l'immigration, aux douanes ou aux frontières en rentrant dans

Tableau 15

Perception du profilage lors d'une interpellation par les services des contrôles aux frontières (%)

Au cours des 12 derniers mois

■ Oui ■ Non ■ Ne sait pas



EU-MIDIS, question G3

Dans les sept États membres participant à l'enquête, un Rom sur quatre considère avoir été interpellé par les services des contrôles aux frontières au cours des 12 derniers mois en raison de son origine ethnique.

le pays au cours des 12 derniers mois, et si tel était le cas, s'ils considéraient avoir été repérés pour être interpellés précisément en raison de leur appartenance à une minorité. Ces résultats, illustrés par le tableau 15, montrent que la moitié des répondants Roms de la République tchèque considère avoir été repérée pour être interpellés en raison de leur appartenance à une minorité en revenant dans le pays. Les Roms de Pologne et de Slovaquie témoignent également de taux élevés de profilage ethnique pratiqué par les services des contrôles de l'immigration, aux douanes et aux frontières. Comparativement, en Hongrie et en Roumanie, les chiffres indiquant un traitement différent sont très bas.

Ces résultats seront étudiés de façon plus approfondie dans les prochains rapports EU-MIDIS.

RÉSERVES CONCERNANT LES RÉSULTATS POSITIFS

Les Roms en Bulgarie (et dans une moindre mesure en Roumanie) ont constamment fourni des réponses plus positives à la plupart des questions de l'enquête en ce qui concerne la non-discrimination et la non-victimisation, en comparaison avec les autres groupes de Roms enquêtés.

On peut suggérer que ces résultats positifs découlent du fait que les Roms en Bulgarie, comme en témoignent les résultats de l'enquête, sont davantage isolés de la société ordinaire et évoluent en réalité dans une «société parallèle» avec peu de contacts avec le monde extérieur.

Cette hypothèse est étayée par les données de l'enquête EU-MIDIS qui montrent que les Roms bulgares, en comparaison avec les minorités enquêtées dans tous les États membres, sont

ceux qui ont le moins de contacts avec la police, peu de contacts avec les services en dehors de leur propre communauté, et qui enregistrent un taux de chômage de 33%. En outre, lorsqu'on a demandé aux enquêteurs si le quartier où l'entretien s'est déroulé était un quartier accueillant une majorité d'immigrés/de minorités, 72% ont répondu que tel était le cas, soit le taux le plus élevé concernant tous les groupes de Roms interrogés dans le cadre de l'enquête EU-MIDIS.

Il semblerait que le caractère isolé de la communauté Rom en Bulgarie protège ses membres de la discrimination et de la victimisation, alors que les Roms des autres États membres y sont davantage exposés en raison de leurs contacts réguliers avec la société et les services ordinaires.

QUELQUES CONSIDÉRATIONS EN CE QUI CONCERNE L'ÉLABORATION DE POLITIQUES

Les résultats ont dévoilé des taux élevés de discrimination et de victimisation parmi les Roms dans les sept États membres participant à l'enquête, tout en montrant en parallèle de faibles niveaux de sensibilisation aux droits et de connaissances, ou de confiance à l'égard des systèmes de dépôt de plainte. Les répondants déclarent également avoir très peu confiance dans la police en tant que service public. Cette situation est illustrée par le fait que la grande majorité des incidents de discrimination et de victimisation criminelle à l'encontre des Roms n'est jamais signalée auprès d'aucun organisme, qu'il soit public, y compris la police, ou une ONG.

Ces résultats mettent en lumière plusieurs questions que les décideurs politiques et les praticiens doivent traiter en ce qui concerne la situation des Roms à l'échelle nationale et communautaire.

- Quel est l'impact des politiques et des plans d'action actuellement en vigueur au niveau communautaire et de chaque État membre visant à lutter contre la discrimination pratiquée à l'encontre des Roms? Des exemples de bonnes pratiques sont-ils mis en œuvre, qui se sont révélées efficaces à court et moyen termes pour améliorer la situation des Roms?
- Quelles sont les politiques sociales avec des dispositifs de financement (emploi, logement, santé, services sociaux, éducation) les plus adaptées pour lutter contre la discrimination à l'égard des Roms? Compte tenu des résultats de l'enquête, abordent-elles les domaines stratégiques où le traitement discriminatoire dont les Roms sont le plus victimes, et atteignent-elles les Roms les plus touchés par la discrimination?
- Quelles politiques et plans d'action existent aux niveaux de l'UE et des États membres visant à sensibiliser les Roms à leurs droits et fournir un environnement où les Roms peuvent se sentir en confiance quant au fait de signaler un traitement discriminatoire tout en sachant que leurs plaintes seront prises au sérieux et qu'un suivi sera assuré par les organismes et autorités publiques compétents?
- Quelles sont les mesures possibles pour aborder la situation des Roms en ce qui concerne leurs expériences de victimisation criminelle, et notamment, leurs expériences de victimisation et de harcèlement à caractère racial? Dans quelle mesure une culture du service public peut être encouragée auprès des forces de l'ordre de sorte que les Roms se sentent capables et soient encouragés à signaler à la police leurs expériences de victimisation?
- Quelles sont les implications du profilage ethnique des Roms par les services de l'ordre, des contrôles de l'immigration, aux douanes et aux frontières? Ces pratiques augmentent-elles l'identification des activités criminelles et permettent-elles de décourager la criminalité, ou écartent davantage et discriminent les communautés roms dans leur propre pays et lorsqu'ils expriment leur droit à la liberté de mouvement au sein de l'UE?
- L'expérience et la crainte de la discrimination poussent certains Roms à adopter des stratégies de vie visant à éviter les situations où la discrimination est possible. Considérant l'effet que de telles stratégies ou états d'esprit peuvent avoir sur les jeunes Roms, quelles mesures pourraient être appliquées par le biais de programmes éducatifs qui augmenteraient la confiance et la sensibilisation à l'égard des droits auprès des enfants et des jeunes Roms de sorte qu'ils puissent prétendre à l'égalité des chances?

MÉTHODOLOGIE EU-MIDIS

Groupes enquêtés

Les enquêteurs EU-MIDIS ont interrogé des répondants sélectionnés parmi des groupes d'immigrés et de minorités ethniques dans les 27 États membres de l'UE. Les groupes cibles ont été choisis en fonction des informations fournies par les points focaux nationaux du réseau RAXEN de l'Agence, un consortium d'institutions dans chaque État membre spécialisées dans les domaines de l'immigration, des minorités ethniques et du racisme, sous-traitées pour entreprendre des recherches pour le compte de l'Agence. Ce choix de groupes cibles permet la comparaison des résultats entre les groupes minoritaires dans différents États membres, et entre les pays où des groupes similaires ont été interrogés. Les coûts liés à une enquête couvrant l'ensemble des groupes minoritaires dans l'UE étant trop élevés, la priorité a été donnée au(x) groupe(s) ethnique(s) minoritaire(s) ou d'immigrés le(s) plus important(s) dans chaque pays, et aux personnes considérées comme étant vulnérables au traitement discriminatoire et à la victimisation criminelle.

Un à trois groupes cibles ont été sélectionnés pour être interrogés dans chaque État membre, avec un minimum de 500 répondants par groupe.

Échantillon représentatif

L'enquête a été conçue pour produire des résultats concernant un échantillon représentatif de la minorité ou des minorités sélectionnées pour être interrogées dans chaque État membre. À cette fin, **l'échantillonnage par quotas a été écarté et l'enquête a adopté une approche d'échantillonnage aléatoire à plusieurs degrés** afin d'atteindre les membres des minorités qui n'auraient peut-être pas été contactés par le biais d'approches d'échantillonnage plus pratiques, notamment en contactant des ONG travaillant avec des minorités ou en ciblant des lieux où certains membres des groupes minoritaires se réunissent habituellement.

L'Agence a essayé plusieurs approches d'échantillonnage aléatoire dans six États membres avant d'adopter l'approche finale. L'approche d'échantillonnage principale comprenait

trois degrés: (i) cheminement aléatoire; (ii) recensement ciblé et (iii) présélection des ménages. Dans certains pays, les données démographiques sur la base des registres ont pu être utilisées pour l'échantillonnage aléatoire des répondants. Les entretiens ont été répartis géographiquement en fonction des statistiques démographiques disponibles qui identifiaient les zones à moyenne et forte concentration démographique concernant les groupes cibles (définis comme unités d'échantillonnage primaire). Dans deux États membres où la méthode des itinéraires n'a pu identifier suffisamment de répondants à interroger dans une période de temps donnée, l'échantillonnage généré par l'enquêteur a été utilisé comme une approche de repli pour parvenir au nombre d'entretiens nécessaire.

L'enquête s'est déroulée essentiellement dans les plus grandes villes et agglomérations de chaque pays. Dans les cas où, en fonction des données démographiques disponibles, le groupe cible était en majorité situé en dehors des grandes villes, l'échantillonnage a été réalisé en conséquence. Dans ces conditions, les résultats concernant chaque État membre – utilisant l'approche d'échantillonnage à plusieurs degrés – sont représentatifs des groupes vivant dans ces endroits. Les résultats sont pondérés en fonction des probabilités de sélection concernant chaque répondant enquêté.

Gallup Europe a réalisé les enquêtes sur le terrain dans le cadre de l'enquête EU-MIDIS sous la supervision du personnel FRA qui a participé aux sessions de formation des enquêteurs et observé le travail sur le terrain dans des États membres choisis.

Pour une description complète de l'approche d'échantillonnage aux fins de l'enquête, voir le «Rapport technique» EU-MIDIS, disponible sur:

www.fra.europa.eu/eu-midis

BRÈVE DESCRIPTION DES GROUPES ROMS INTERROGÉS

L'enquête EU-MIDIS a recueilli des informations sur les caractéristiques personnelles de chaque répondant dont: le sexe, l'âge, la langue maternelle, la citoyenneté, le pays natal, la durée de résidence dans le pays, le statut professionnel, les revenus du foyer, les années d'éducation, la religion ou les convictions religieuses. Tous les résultats de l'enquête sont anonymes à des fins statistiques complémentaires de sorte qu'aucun individu ne peut être identifié. Toutes les informations ont été livrées sur la base du volontariat.

En outre, les enquêteurs eux-mêmes ont fourni des informations contextuelles sur le quartier où chaque entretien a été réalisé, et sur les conditions de l'entretien, par exemple, si la personne interrogée était seule ou pas tout au long de l'entretien.

Les résultats sur les caractéristiques des répondants et les informations fournies par les enquêteurs seront disponibles via le site web de l'Agence pour une analyse approfondie par toute personne intéressée.

Origines

Les enquêteurs EU-MIDIS ont interrogé des Roms dans sept États membres de l'UE (Bulgarie, République tchèque, Grèce, Hongrie, Pologne, Roumanie et Slovaquie). Selon les résultats de l'enquête, les Roms de ces pays constituent majoritairement des **minorités installées**, à savoir des citoyens nationaux qui sont nés dans les pays où ils ont été interrogés (97%-100%). La proportion d'«immigrés» parmi les Roms est de loin la plus élevée en République tchèque, où 12% des personnes interrogées ont déclaré être nées en dehors du pays (y compris dans l'ancienne Tchécoslovaquie, à savoir en République slovaque).

Données socio-démographiques

Les Roms de Grèce sont les plus défavorisés en termes d'éducation. Seulement 4% ont déclaré avoir suivi une scolarité de 10 ans minimum, ce qui suppose que la majorité des répondants ont suivi au moins l'enseignement primaire. En outre, 35% des Roms interrogés en Grèce sont analphabètes. Ce taux s'élève à 11% en Pologne, 10% en Roumanie et 5% en Bulgarie. Même dans les États membres où l'analphabétisation des Roms ne constitue pas un problème répandu, la proportion des individus ayant poursuivi leur éducation au niveau secondaire (qui ont été scolarisés pendant plus de neuf ans) reste relativement peu élevée: 22% en Bulgarie, 36% en Hongrie et 38% en Slovaquie.

Pendant la période de l'entretien, le taux de Roms occupant un emploi rémunéré (travail indépendant ou emploi à plein temps ou à temps partiel) atteint son maximum en République tchèque avec 44%. En revanche, seuls 17% des Roms en Roumanie et 18% en Pologne déclarent avoir un emploi rémunéré. Les autres pays enregistrent les taux suivants: 32% en Bulgarie, 34% en Grèce, 31% en Hongrie, 25% en Slovaquie. Parallèlement, la moyenne

d'âge n'est pas significativement différente d'un pays à l'autre dans le sens où elle pourrait affecter «naturellement» les taux d'activité: elle varie entre 35 et 39 ans.

Contexte culturel

Bien que les Roms sont présentés dans ce rapport comme appartenant à un «groupe», le lecteur doit garder à l'esprit qu'il existe une grande diversité entre les populations Roms et au sein même de ces populations dans l'UE. Les enquêtes sur la population majoritaire comparent souvent les résultats entre les États membres en tenant peu compte des différences entre les populations enquêtées. Les résultats de l'enquête EU-MIDIS devraient être interprétés en prenant dûment compte de la diversité culturelle et de la composition des groupes de Roms enquêtés.

À titre d'exemple, lorsqu'ils ont été interrogés sur leur **langue maternelle**, 47% des Roms ont déclaré avoir une langue maternelle autre que la ou les langue(s) officielle(s) nationale(s) de l'État membre. Les variations étaient significatives entre les Roms interrogés dans différents pays, avec, par exemple, 100% des Roms en Hongrie déclarant que le hongrois était leur langue maternelle, alors qu'en Bulgarie, seulement 25% considèrent que le bulgare est leur langue maternelle. En termes de dénomination **religieuse**, d'une manière générale, les Roms ne se démarquent pas de façon significative de la population majoritaire dans les États membres. Cependant, en Bulgarie, une minorité significative des Roms est musulmane. En revanche, relativement peu de Roms déclarent ne pas avoir de religion (la plupart en République tchèque: 26%, et en Hongrie: 16%, et dans les autres pays: 6% ou moins). Environ un répondant sur dix en Slovaquie, en Grèce et en Pologne a indiqué porter généralement des **vêtements spécifiques** à son **groupe ethnique**. Dans les autres États membres, quasiment aucune personne interrogée n'a déclaré porter des vêtements spécifiques à son groupe ethnique.

Ségrégation

Selon les enquêteurs qui ont discuté avec les Roms dans divers lieux des États membres, la ségrégation spatiale est importante parmi les Roms. En d'autres termes, ils vivent dans des régions où la population est composée essentiellement d'autres Roms: la Bulgarie enregistre le taux le plus élevé (72%), Roumanie (66%), Slovaquie (65%) et Grèce (63%). Il convient donc de garder à l'esprit les implications de cette situation en étudiant les résultats, dans la mesure où les taux élevés de ségrégation spatiale supposent que les répondants Rom sont isolés de la société ordinaire, ce qui d'une part implique des niveaux élevés de discrimination, mais, d'autre part, peut permettre de les protéger contre le traitement discriminatoire, les contacts avec la population majoritaire étant limités.

Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne

EU-MIDIS

Enquête de l'Union européenne sur les minorités et la discrimination

Données en bref – 1^{er} rapport

Les Roms

Design: red hot 'n' cool, Vienne

Imprimerie: Elanders Hungary Kft., Budapest

2009 - 16 pp, - 21 x 29.7 cm

ISBN-13: 978-92-9192-371-7

TK-78-09-588-FR-C



Copyright OSCE

De nombreuses informations sur l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne sont disponibles sur le site internet de la FRA (<http://fra.europa.eu>).

© Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 2009

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

ISBN 978-92-9192-371-7



789291 923717

TK-78-09-588-FR-C

CONSULTER :

www.fra.europa.eu/eu-midis

VOIR ÉGALEMENT:

LE RAPPORT TECHNIQUE (EN LIGNE)

LE QUESTIONNAIRE DE L'ENQUÊTE (EN LIGNE)

PROCHAINEMENT:

DONNÉES EN BREF – NORD AFRICAINS

DONNÉES EN BREF – AFRICAINS SUB-SAHARIENS

DONNÉES EN BREF – SENSIBILISATION AUX DROITS

DONNÉES EN BREF – ACTION POLICIÈRE